

PROCOLE DE L'ETABLISSEMENT

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

INSTITUTION SAINTE CLOTILDE

09 rue Henri DUNANT 37400 AMBOISE

Sous l'autorité des Chefs d'établissements :

Hélène L'hospital et Sylvie Cornilleau

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

PRINCIPES GENERAUX :

1. Engagement des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre de leur foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement. **Seuls les chefs d'établissements et/ou le secrétariat de direction doivent être contactés pour des raisons de confidentialité.**

Ces consignes s'appliquent aussi au personnel enseignant et non enseignant de l'établissement.

Les parents sont informés des horaires d'accueil de leur enfant, s'ils ne sont pas respectés, l'établissement se réserve le droit de lui refuser l'accès. Seuls les parents de PS et MS peuvent accompagner leur enfant dans la classe le matin. La sortie de 16h30 se fait dans les classes de la PS à la GS.

Les enfants doivent être vêtus de telle manière qu'ils puissent être autonomes.

2. Cadre de fonctionnement suivant les niveaux établis par le Ministère :

• Doctrine d'accueil :

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;

niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les élèves ;

niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;

niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Niveau actuel au 1^{er} septembre 2021 : Niveau 2.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



3. Appliquer les gestes barrières :

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de préventions individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- **Maintien de la distanciation physique :**

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Entre les différents groupes : à compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé :

- A l'arrivée ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

- **Le port du masque**

- Pour le personnel, le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;

niveau 2 / niveau jaune : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;

niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;

niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ; pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire.
niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
niveau 2 / niveau jaune : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques « grand public » de catégorie 1 à leurs enfants à raison de deux masques par jour de classe. Pour les séances de sport, un masque supplémentaire est à prévoir.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

• **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

• **Limiter le brassage des élèves :**

Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

niveau 1 / niveau vert : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;

niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

niveau 3 / niveau orange : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Afin de limiter le brassage des élèves les points ci-dessous ont été modifiés :

- **Horaires de l'établissement : 07h30-18h15.** Ouverture de la garderie de 07h30 à 08h30 avec 2 espaces (salle de garderie pour les maternelles/salle de motricité du CP au CM2 séparés par niveaux). Garderie et étude du soir de 16h30 à 18h15 avec 3 espaces (salle de garderie pour les maternelles, salle de classe de collège du CP au CE2 et salle d'étude du CM1 aux collégiens).
- Horaires décalés pour la pause méridienne ;
- Une salle est attribuée à chaque classe au collège ;
- Les récréations sont organisées par niveaux et par zones.
- La restauration scolaire continue à être organisée par classes et les plages horaires sont adaptées de manière à limiter les flux et la densité d'occupation. Précisions dans la rubrique Restauration scolaire p.7.
- Les offres alimentaires en vrac (ventes de pains aux chocolats) sont prohibées afin d'éviter les brassages et les manipulations.

4. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour à l'aide de lingettes distribuées à l'ensemble du personnel. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

GESTION DES FERMETURES DE CLASSES ET CONTACT-TRACING

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

En cas de fermeture de classe une communication par mail vous informera des modalités de la continuité pédagogique. En cas de difficultés matérielles, merci d'en informer le chef d'établissement.

EPS ET ACTIVITES SPORTIVES

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;

niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;

niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

ORGANISATION DES REUNIONS

Privilégier les réunions en audio ou visioconférence. En cas de réunion en présentiel, il convient de respecter les gestes barrières, les mesures de distanciations et de ventilation des locaux.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire continue à être organisée par classes et les plages horaires sont adaptées de manière à limiter les flux et la densité d'occupation. Chaque élève a une place attribuée et les élèves sont distanciés d'un mètre avec un placement en quinconce. 2 mètres séparent chaque groupe d'élèves. Les élèves ont en leur possession une gourde. Le pain, les plateaux, couverts sont distribués par un personnel de la société Convivio. Le port du masque est obligatoire même assis, tant que les élèves ne consomment pas un plat ou une boisson. Le renouvellement de l'air est effectué par l'ouverture des portes ainsi que la mise en place d'un capteur de CO2. Les tables sont désinfectées entre chaque service.

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Une communication par mail est faite auprès des familles pour toute information supplémentaire accompagnée d'une mise à jour du site internet dans la rubrique « téléchargement – informations Covid19 » dont voici le lien : <https://steclotilde-stjoseph-amboise.com/notre-organisation/telechargements.html>

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'information : ce qui est prévu pour protéger les élèves et les adultes et assurer l'éducation de tous, en téléchargement.

LE PRESENT PROTOCOLE EST SUSCEPTIBLE D'EVOLUER EN FONCTION DES NOUVELLES DIRECTIVES.